



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal du Jeudi 1^{er} octobre 09

Décisions

www.wemmel.be

Présents : Messieurs Carpriau Bernard, Echevin - Président, Van Langenhove Marcel, Bourgmestre, Andries Christian, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, Echevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist, De Lille Robert, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Conseillers, Mme Luykx Johanna, Secrétaire

Excusés : M. Galluccio

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance et demande une minute de silence pour le décès de Mme Christel Colier, conseillère communale.

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé A L'UNANIMITE par le Conseil.

SEANCE PUBLIQUE

1. Installation d'un nouveau conseiller communal :

Le président déclare que la première suppléante sur la liste IC, Mme De Wandeler, renonce à son mandat. Le premier suppléant sera installé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le président déclare qu'en ce qui concerne la délégation d'IC au sein du Conseil de police, de Pro Humanitate et de la présidence de la commission Mobilité du Conseil communal, les successeurs seront désignés lors du prochain conseil communal.

Dans l'intervalle, la proposition d'IC est maintenue :

Conseil de police : M. Galluccio

ASBL Pro Humanitate : Mme Sarels

Présidence de la commission Mobilité du Conseil communal : M. Verbist

2. Compte annuel Pro Humanitate 2008 :
Le président de Pro Humanitate, Monsieur Coomans de Brachène, commente ce compte annuel.
Approuvé A L'UNANIMITE.
3. Détermination des conditions du marché et choix du mode de passation des emprunts :
Le président commente ce point. La liste des emprunts est adaptée à la modification budgétaire.
Approuvée A L'UNANIMITE.
4. Date de lancement et prix eKID :
Le bourgmestre commente ce point.
Approuvés A L'UNANIMITE.
5. Ecole primaire communale néerlandophone – Ratification de l'encadrement des enfants de l'école primaire par des enseignants et de l'encadrement des activités sportives de la fondation Vlaamse schoolsport (SVS) le mercredi après-midi ;
L'échevine Van der Straeten commente ce point.
Approuvée A L'UNANIMITE.
6. Prise de connaissance de la réponse du gouverneur au sujet de la plainte : prise de connaissance A L'UNANIMITE

Point supplémentaire introduit par le cartel W.E.M.M.E.L :

Règlement communal du soutien logistique aux associations :

Après discussion, il est décidé qu'il ne sera pas procédé à un vote sur ce point.

On retient cependant que :

« Le Collège s'engage à porter à l'ordre du jour du conseil communal du 12 novembre 2009 un texte émanant du Collège, que celui-ci ait été mis au point avec ou sans consensus. »

Cette décision est approuvée A L'UNANIMITE.

Questions orales des conseillers communaux

Par Raf DE VISSCHER

Evoque le fait qu'une « requête » a été introduite au sujet de l'infrastructure des associations de jeunesse.

Le président répond que le déposant de la requête a reçu une réponse par e-mail et par courrier recommandé.

Le Collège doit en effet encore mener une discussion de fond sur la problématique telle que formulée dans une lettre préalable.

Il ne pourra par conséquent être décidé de la recevabilité de la requête en question qu'après cette discussion.

L'échevin Vander Voorde souligne qu'aucune décision n'a encore été prise par le Collège à ce sujet, mais que le dossier doit encore être analysé plus avant.

Par Louis BELGRADO

- Déclare que les travaux semblent avoir cessé au Square Faymonville et que dans le parc (côté Maalbeek), les dommages causés au parking n'ont pas été réparés.

Le président répond que les travaux du Kaasmarkt commenceront le 5 octobre avec le même entrepreneur et que contact sera pris avec cet entrepreneur.

- Affirme que des travaux d'élagage doivent d'urgence être entrepris à l'entrée du parc.
L'échevin Vander Voorde répond que le nécessaire sera fait.

Par Robert De Lille

Demande quand il recevra une réponse à sa question concernant « Wemmel Propre ».
L'échevin Vander Voorde affirme qu'une réponse sera formulée dans les meilleurs délais.

Par Thierry COOMANS DE BRACHENE

Demande quand les poubelles seront placées.
L'échevin Vander Voorde répond que le nécessaire sera fait.

Par Walter VAN STEENKISTE

Déclare qu'il souhaite prendre connaissance de la liste des invités de l'exposition de Tom Schamp et Quentin Gréban.
L'échevin Andries répond que cette liste est disponible au Service Culture. Il fait également référence au fait que le Zandloper a par exemple reçu une dizaine d'invitations, ainsi que les artistes eux-mêmes, et que ces derniers ont remis les invitations aux personnes de leur choix.
Le conseiller Van Steenkiste réplique que cette réponse ne lui donne pas satisfaction.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 30 octobre 2009.

Wemmel, le 5 octobre 2009

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) Madame J. LUYKX

Le Président
(s) B. CARPRIAU